



Aviva Santé Collective ANI



La loi de sécurisation de l'emploi du 14 Juin 2013 instaure la généralisation de la complémentaire santé à tous les salariés au 1^{er} Janvier 2016, Aviva vous propose une offre économique pour répondre aux besoins de vos salariés tout en maîtrisant votre budget.

Contrat responsable

Le contrat Aviva Santé Collective est conforme aux dispositions du nouveau contrat responsable (décret 2014-1374 du 18 Novembre 2014) et vous permet de bénéficier des exonérations de charges prévues par la réglementation.

Découvrez l'offre Aviva Santé Collective ANI composée :

• D'un socle commun

Un niveau de garanties permettant de répondre à vos obligations pour seulement 21 € par mois et par salarié (dont 10,50 € à la charge de l'entreprise).

• De renforts individuels

Chaque salarié peut, sans coût supplémentaire pour l'entreprise améliorer ses garanties et celles de sa famille sur des postes que la Sécurité Sociale ne prend pas en charge ou rembourse faiblement en souscrivant un des trois renforts individuels.

Une complémentaire santé pour vos salariés à partir de **21 €** par mois

10,50 € par mois
Pour l'employeur

10,50 € par mois
Pour le salarié

Renforts :	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Adulte (par mois)	12 €	22 €	50 €
Enfant (par mois)	6 €	11 €	25 €

Des services en plus

Tous les avantages du réseau de soin Carte Blanche

- **Pas d'avance de frais** : grâce au tiers-payant pratiqué chez de nombreux professionnels de santé.
- **Un réseau santé unique** : 120 000 professionnels de santé accrédités, dont 10 000 opticiens.

Plus de prévention

Vos salariés pourront bénéficier de l'offre Coaching et Prévention Tabac.

Des services en ligne

- Suivi des remboursements.
- Demande de prise en charge hospitalière.
- Géolocalisation des professionnels de santé.



Utilisez Guidhospi !

Guidhospi est le premier service en ligne d'aide à l'orientation dans le système hospitalier. Il aide l'assuré(e) à trouver l'établissement hospitalier qui correspond à son besoin.

Garanties Frais de Soins

Garanties incluant le remboursement de la Sécurité sociale dans le cadre du "parcours de soins" et dans la limite des frais réellement engagés, sous déduction des participations forfaitaires et des franchises médicales.

Socle commun. Remboursement de la Sécurité Sociale inclus		Renforts individuels. Remboursement en complément du socle commun						
MODULE A : Hospitalisation (y compris maternité)		Niveau ANI	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Frais de séjours	100% BR	+	50% BR	75% BR	200% BR			
Honoraires (chirurgien, anesthésiste, réanimateur)	100% BR		25 €	50 €	100 €			
Chambre particulière	----		15 €	25 €	50 €			
Lit accompagnant	----		----	----	----			
Forfait journalier hospitalier	100% TM							
MODULE B : Soins courants		Niveau ANI	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Médecins généralistes ou spécialistes	100% BR	+	50% BR	75% BR	200% BR			
Actes techniques dispensés par le praticien	100% BR							
Radiologie et échographie, analyses et travaux de laboratoire	100% BR							
Auxiliaires médicaux	100% BR							
Prothèses auditives et médicales	100% BR							
Transport accepté par la Sécurité Sociale	100% BR							
Pharmacie prise en charge par l'AM	100% TM							
MODULE C : Dentaire		Niveau ANI	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Soins dentaires	100% BR	+	50% BR	100% BR	200% BR			
Prothèse remboursée par l'AM	125% BR							
Orthodontie prise en charge par l'AM	125% BR							
Orthodontie non remboursée par l'AM (Forfait par an)	----					Forfait par an et par personne : 100 €	Forfait par an et par personne : 200 €	Forfait par an et par personne : 400 €
Implant Parodontologie (Forfait par an)	----							
MODULE D : Optique		Niveau ANI	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Forfait pour 2 ans (ou par an pour enfant de moins de 18 ans ou évolution de la vision)		+	Forfait par an et par personne : 100 €	Forfait par an et par personne : 200 €	Forfait par an et par personne : 400 €			
• Monture + Verres simples	100 €							
• Monture + Verres progressifs*	200 €							
Lentilles remboursées ou non par l'AM (plafond par an et par bénéficiaire)	----							
Chirurgie réfractive de l'œil (par œil)	----							
MODULE E : Prévention, Innovation & Obsèques		Niveau ANI	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3			
Vaccins et médicaments prescrits mais non pris en charge par l'AM (sevrage tabagique, homéopathie, pilules contraceptives)	----	+	Forfait par an et par personne : 50 €	Forfait par an et par personne : 100 €	Forfait par an et par personne : 200 €			
Examens, analyses, radios prescrits et non pris en charge par l'AM	----							
Médecine douce : Ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, podologie, étiothérapie, diététicien	----							

* Remboursement limité à 150 € pour la monture au sein de l'équipement.

BR : Base de remboursement. Tarif retenu par l'Assurance Maladie pour le versement de ses prestations après application de coefficients multiplicateurs.

MR : Montant du remboursement. Proportion dans laquelle l'Assurance Maladie intervient pour le remboursement des actes médicaux.

TM : Ticket Modérateur. Différence entre la base de remboursement et le montant de remboursement.

AM : Assurance Maladie.

FR : Frais Réels.

CAS : Contrat d'accès aux soins. Les médecins signataires s'engagent à limiter leurs dépassements d'honoraires.



Aviva Vie

Société anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
au capital de 1 205 528 532,67 euros
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 70 avenue de l'Europe
92270 Bois-Colombes
732 020 805 R.C.S. Nanterre

Aviva Assurances

Société anonyme d'Assurances Incendie Accidents et
Risques Divers au capital de 178 771 908,38 euros
Entreprise régie par le Code des assurances

Siège social : 13 rue du Moulin Bailly
92270 Bois-Colombes
306 522 665 R.C.S. Nanterre

ADER

ADER (Association pour le Développement de
l'Épargne pour la Retraite)
Association sans but lucratif régie par la Loi du
1er juillet 1901

Siège social : 24-26 rue de la Pépinière
75008 PARIS